

PIM

SOCIETE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES ET MINIERES

Société Anonyme au capital de 335 387.84 €

Siège social : 140 bis rue de Rennes

75006 PARIS

552 065 005 RCS PARIS

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2017**

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport du conseil d'administration sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice,
- du rapport du commissaire aux comptes,

approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016, s'élevant à 70 805.36 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 70 805.36 €
- Une somme de 70 805.36 €

affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues au cours de l'exercice entre la société et les actionnaires, telles qu'elles résultent du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.

Détail de la convention :

Conditions d'exécution de convention conclue antérieurement, dont les effets se sont poursuivis :

Avances en compte courant rémunérées au taux légal, consenties à la société par Madame Danie **AKESSON**, actionnaire, dont le solde s'élève au 31 décembre 2016 à 1 075 109.42 €uros Le montant des intérêts comptabilisés au cours de l'exercice s'élève à 28 626.97 €uros

Actionnaire concerné : Madame Danie **AKESSON**

Détail de la convention :

Conditions d'exécution de convention conclue antérieurement, dont les effets se sont poursuivis :

Avances en compte courant rémunérées au taux légal, consenties par la société **SCIAMA** à la société **PIM**, dont le solde s'élève au 31 décembre 2016 à 823 872.77 €uros Le montant des intérêts comptabilisés au cours de l'exercice s'élève à 16 939.96 €uros

Actionnaires concernés : Mesdames Danie **AKESSON** et Elsa **AKESSON**, Monsieur Karl **AKESSON**

Détail de la convention :

Conditions d'exécution de convention conclue antérieurement, dont les effets se sont poursuivis :

Avances en compte courant rémunérées au taux légal, consenties à la société par Monsieur Karl **AKESSON**, actionnaire, dont le solde s'élève au 31 décembre 2016 à 72 289.56 €uros Le montant des intérêts comptabilisés au cours de l'exercice s'élève à 863.68 €uros

Actionnaire concerné : Monsieur Karl **AKESSON**

Détail de la convention :

Conditions d'exécution de convention conclue antérieurement, dont les effets se sont poursuivis :

Avances en compte courant rémunérées au taux légal, consenties par la société **PIM** à la société **MAT NAV MATERIEL NAVAL ET INDUSTRIEL**, dont le solde s'élève au 31 décembre 2016 à 251 808.57 €uros Le montant des intérêts comptabilisés au cours de l'exercice s'élève à 4 023.28 €uros

Actionnaires concernés : Mesdames Danie **AKESSON** et Elsa **AKESSON**, Monsieur Karl **AKESSON**

Détail de la convention :

Conditions d'exécution de convention conclue antérieurement, dont les effets se sont poursuivis :

Avances en compte courant rémunérées au taux légal, consenties par la société **SOCOMINN** à la société **PIM**, dont le solde s'élève au 31 décembre 2016 à 229 282.87 €uros Le montant des intérêts comptabilisés au cours de l'exercice s'élève à 4 561.80 €uros

Actionnaires concernés : Mesdames Danie **AKESSON** et Elsa **AKESSON**, Monsieur Karl **AKESSON**

Détail de la convention :

Conditions d'exécution de convention conclue au cours de l'exercice :

Convention de sous-traitance administrative à la société **PIM** par la société **SCIAMA** pour une charge annuelle de 11 000 €uros

Actionnaires concernés : Mesdames Danie **AKESSON** et Elsa **AKESSON**, Monsieur Karl **AKESSON**

Détail de la convention :

Conditions d'exécution de convention conclue antérieurement, dont les effets se sont poursuivis :

Prêt de 200.000 USD à la société **SOMIA** consenti par la société **PIM** pour une durée de 2 ans au taux de 5 % Au 20 mars 2015, la société **SOMIA** a remboursé la somme de 45 975 USD, de sorte que le solde de la dette s'élève à la somme de 154 025 USD Le montant des intérêts comptabilisés en 2016 s'élève à 7 306 Euros

Actionnaire concerné : Monsieur Karl **AKESSON**

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

PIM

SOCIETE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES ET MINIERES

Société Anonyme au capital de 335 387.84 €

Siège social : 140 bis rue de Rennes

75006 PARIS

552 065 005 RCS PARIS
